

L'Île des Sœurs: Verdun ou Montréal?

MICHEL GAGNÉ

Depuis quelques années, l'histoire postale du Québec prend de l'expansion. Nous sentons un engouement pour cette spécialisation. De plus en plus les philatélistes prennent conscience de son importance. Avides de nouvelles avenues, ils s'orientent vers cette discipline. L'histoire postale offre une multitude de possibilités, que ce soit au niveau de la tarifologie, de la marcophilie, du transport du courrier, de l'établissement des bureaux de poste, etc.

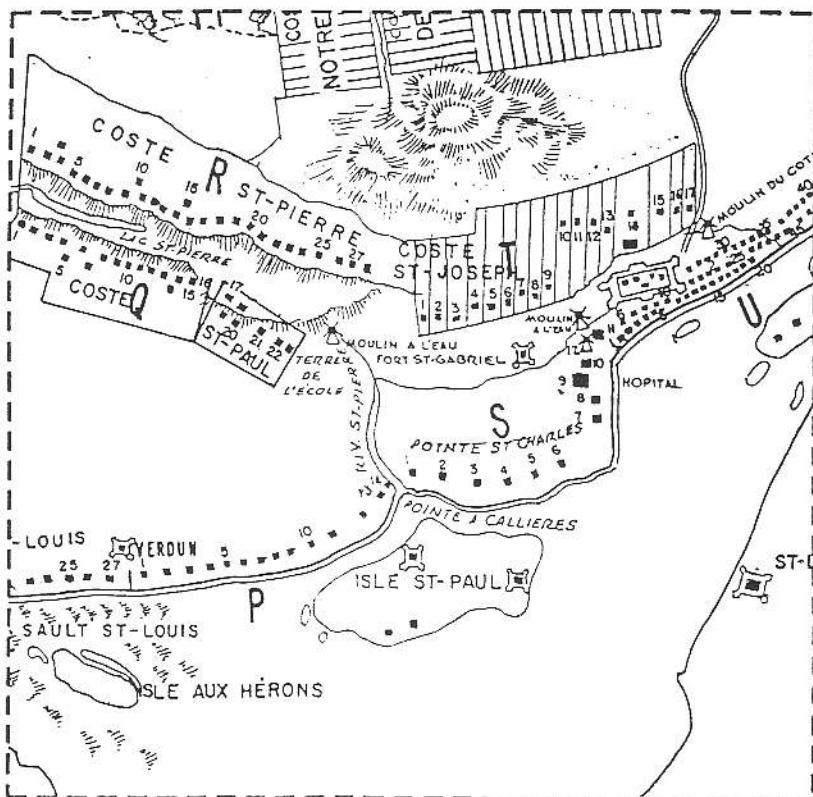
La période d'étude peut tout aussi bien couvrir les débuts de la Nouvelle-France que l'histoire contemporaine. Beaucoup a été fait et beaucoup reste à faire. À ce chapitre, j'ai le plaisir de vous présenter une histoire postale quelque peu spéciale: celle d'un bureau de poste auxiliaire de Montréal, situé en territoire de la ville de Verdun.

Il ne faudrait pas croire que parce qu'il s'agit d'une étude contemporaine, que l'accès à l'information soit chose facile. Au contraire, depuis les années 1960, les postes canadiennes ne tiennent plus les dossiers de ces bureaux à jour. Ainsi les informations obtenues sont uniquement le fruit de recherches personnelles. Ce qui démontre que même l'histoire postale moderne est parsemée d'embûches.

Cette étude vous permettra de prendre conscience de la complexité du mécanisme entourant les bureaux auxiliaires, plus particulièrement celui de l'Île des Sœurs.

HISTORIQUE DE L'ÎLE

Il existe à quelques minutes du centre-ville de Montréal un endroit où il est agréable de vivre. De nos jours, il porte le nom de l'Île des Sœurs. Depuis quelques années, l'île est au centre de multiples controverses tout en étant la proie de spéculateurs. Sa situation géographique idéale en fait un site convoité. Diverses associations croisent régulièrement le fer: certains favorisent son annexion à Montréal, d'autres militent en faveur du maintien de son appartenance à Verdun.

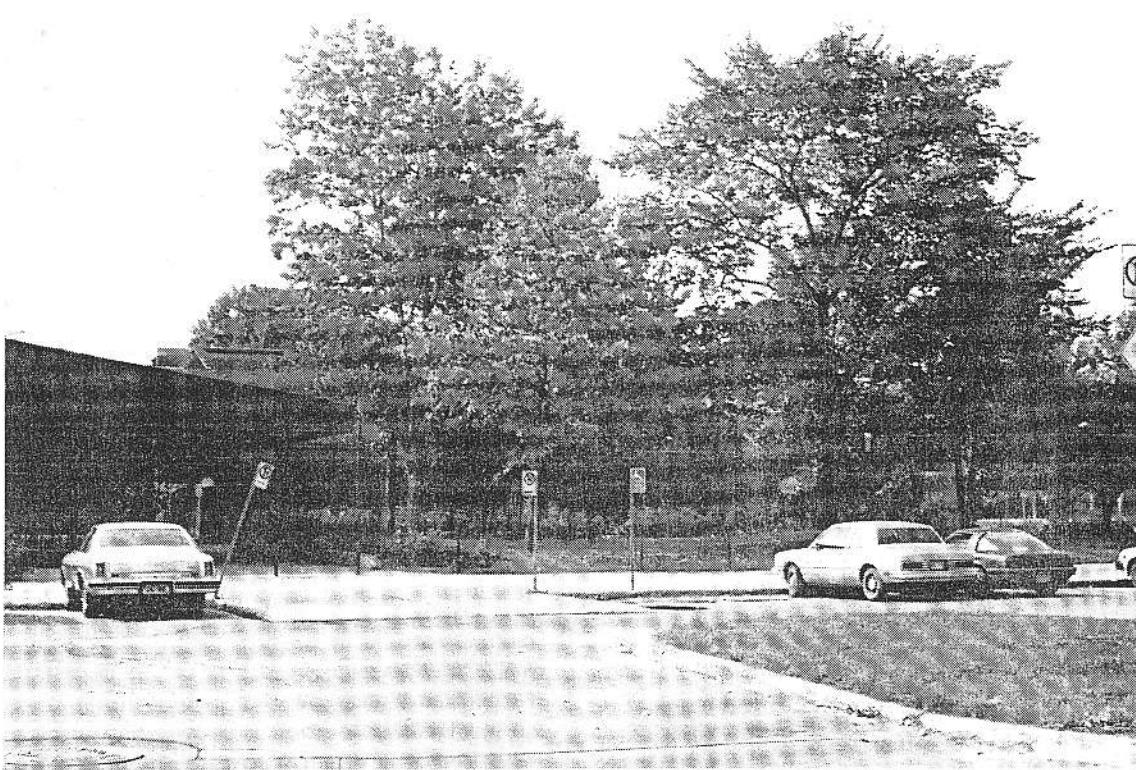


De tout temps, l'Île des Sœurs fut un territoire civil sans désignation et appartenait, au plan canonique, à Montréal jusqu'en février 1956 alors que le premier ministre du Québec, Maurice Duplessis, décida par décret d'annexer l'île à Verdun. Les édits religieux de 1722 corroborent ce fait et stipulent que l'Isle Saint-Paul, qui est le nom original de l'Île des Sœurs, fait partie de la paroisse Notre-Dame-de-Montréal.

C'est le curé de cette paroisse qui avait charge de la desserte et du registre civil de l'Isle Saint-Paul. Les religieuses ne dépendaient d'aucune ville et avaient le privilège d'être soustraites de tout impôt. Toutefois, elles ne bénéficiaient d'aucun service municipal.

Malgré le boom économique des dernières années, l'île peut se vanter de posséder une histoire riche de trois siècles. Champlain la mentionne dans sa description de l'île de Montréal et Adam Dollard des Ormeaux y repousse des Iroquois. Sa véritable pérégrination commence en 1664 alors que Jean Lauzon vend l'île à trois gentilshommes, dont Jacques

Illustration 1



le Ber, Sieur de Saint-Paul de Senneville, en Normandie. Il est probable que le nom d'origine d'Île Saint-Paul tienne sa source de ce personnage.

Puis la Congrégation Notre-Dame fit l'acquisition d'une partie de l'île de l'une des filles de le Ber. En 1706 et 1707, la C.N.-D. s'appropria le reste de l'île.

Après la conquête anglaise de 1759, l'île devint la propriété d'un capitaine britannique, Thomas Lynch, qui dut s'en départir rapidement. L'île fut alors cédée à la Couronne et les religieuses pressèrent le gouverneur Carleton de leur revendre l'île. Le tout se réalisa en 1769. En 1790, la construction de plusieurs bâtiments permit l'établissement d'une structure permanente d'exploitation qui s'échelonnera jusqu'à la récente ère d'urbanisation. Le 26 janvier 1956, Québec Home & Mortgage Corporation se portait acquéreur de l'île. Une semaine plus tard, les nouveaux propriétaires qui ne voulaient pas transiger avec Montréal demandèrent au gouvernement d'annexer l'île à la ville de Verdun.

PREMIER BUREAU DE POSTE

Sur le plan philatélique, l'histoire de la poste de l'île des Sœurs est somme toute assez récente. Sa structure appartient à l'ère contemporaine et remonte approximativement à 1972 alors qu'un premier bureau de poste était ouvert officiellement sur le territoire de l'île. Il s'agissait d'un bureau auxiliaire situé au 270 rue Elgar (Illustration 1). Le bureau de poste était opéré dans un dépanneur sis dans un minuscule centre commercial.

Établir avec certitude la date d'ouverture de ce bureau auxiliaire est très difficile car la fiche historique originale des postes canadiennes est muette à ce sujet et depuis une vingtaine d'années; les autorités ne tiennent plus à jour les dossiers des bureaux.

La fiche historique, décrite dans la série *Philathèque*, nous informe qu'à l'ouverture, vers l'année 1972, un premier bureau reçut le numéro d'identification 289. À ce moment, le numéro financier de la succursale était 15499. On y remarque cinq chiffres, ce qui signifie qu'il est question d'un bureau de poste non-comptable. Dès la mise en application du nouveau système à six chiffres, vers 1971-1972, servant toujours à identifier le numéro financier, on constate que ce numéro se métamorphose et devient le 230790.

Ici, une chose est certaine; le numéro 230790 a bien appartenu au bureau auxiliaire 289 situé sur l'île des Sœurs. Ce qui est moins certain, c'est l'année 1972 indiquée comme date d'ouverture. Il n'est pas officiel que le bureau auxiliaire 289 ait ouvert à cette date sur l'île. Il est possible que ce fut ailleurs mais aucune archive n'en fait mention; il est seulement répertorié comme bureau auxiliaire de Montréal. Par contre, il se peut qu'il ait été en opération sur l'île avant cette date. Pour cette raison, on doit être quelque peu prudent sur la durée d'existence de ce bureau auxiliaire 289 sur ce territoire insulaire. Mais d'après le cheminement parcouru, on doit prendre pour acquis qu'il s'agit effectivement du bureau de l'île.

À partir de la cinquième année d'opération, soit 1977, le bureau auxiliaire semblait suffoquer sous la charge de plus en plus astreignante d'offrir un service de qualité. Le boom

230790
- 289 -
26 IX 1978
VERDUN
P. Q.

Illustration 2

démographique joint à une activité économique accrue sur l'île, rendait toute efficacité presque nulle pour ce petit bureau de poste. Nous sommes, à ce moment, en 1977. C'est alors que les autorités postales décident d'emménager dans des locaux qui offriraient un espace adéquat tout en permettant d'y installer un personnel suffisant. Afin de faciliter la transition entre les deux sites, et probablement pour compléter les ententes contractuelles, le bureau auxiliaire 289 demeura en opération jusqu'au 26 septembre 1978 (illustration 2), date à laquelle il fut fermé officiellement et où toutes les opérations postales passèrent sous la juridiction du bureau de poste actuel.

À partir de ce nouvel élément, une mise à jour de la fiche historique s'impose. Nous savons maintenant qu'il y a eu une fermeture. Par contre, rien ne l'indique sur la fiche. De ce fait, cela ne veut pas dire que le bureau auxiliaire 289 soit inexistant depuis ce temps et qu'il ait appartenu uniquement à l'île des Sœurs. Seule la consultation d'un pli portant l'oblitération carrée (P.O.C.O.N.) avec une date ultérieure au 26 septembre 1978 confirmerait sa réouverture. Et encore là, rien n'indique qu'il porterait le même numéro financier car après une fermeture, les autorités postales ont le loisir de réactiver le numéro d'un ancien bureau auxiliaire mais pas nécessairement avec son ancien numéro financier. Si la situation vous semble ambiguë, la consultation de la section traitant du troisième bureau de poste de l'île vous aidera à mieux comprendre.

De plus, il n'est fait aucune mention du (des) maître(s) de poste affecté(s) à ce bureau. Malheureusement, nos recherches ont été vaines jusqu'à maintenant à ce chapitre. Tout porte à croire cependant que la tradition a été respectée et qu'il s'agissait du propriétaire du dépanneur en question.

Retournons en arrière et analysons maintenant la marque postale de l'illustration 2. On y lit clairement comme nom de ville: VERDUN. Toutefois, le seul lien avec cette ville se situe au niveau de l'appartenance territoriale. L'île des Sœurs, c'est Verdun. Par contre, sur le plan postal, Verdun est une succursale de Montréal. Donc, automatiquement c'est le même statut pour l'île des Sœurs. Les sacs postaux étaient alors récupérés par un courrier qui transportait sa cargaison au bureau-chef situé sur la rue Peel, à l'intersection de la rue Saint-Jacques, à Montréal. Il faut se rappeler qu'à ce moment, la construction de l'établissement du traitement des lettres du centre-ville de Montréal, rue Ottawa, n'était pas complétée. Toutes les opérations postales, d'avant la restructuration, s'effectuaient alors dans l'édifice de la rue Peel.

Ce premier bureau de poste de l'île des Sœurs est un exemple type du bureau auxiliaire qui opéra sous deux appellations municipales distinctes. Considérant toujours l'incertitude relatée précédemment, nous sommes tout de même certain qu'en 1976, le bureau auxiliaire 289 était en opération sur l'île. Un pli recommandé posté de ce bureau (illustration 3) - malheureusement de qualité douteuse - nous montre l'oblitération P.O.C.O.N. mais qui nous permet quand même observer son numéro financier: 230790.

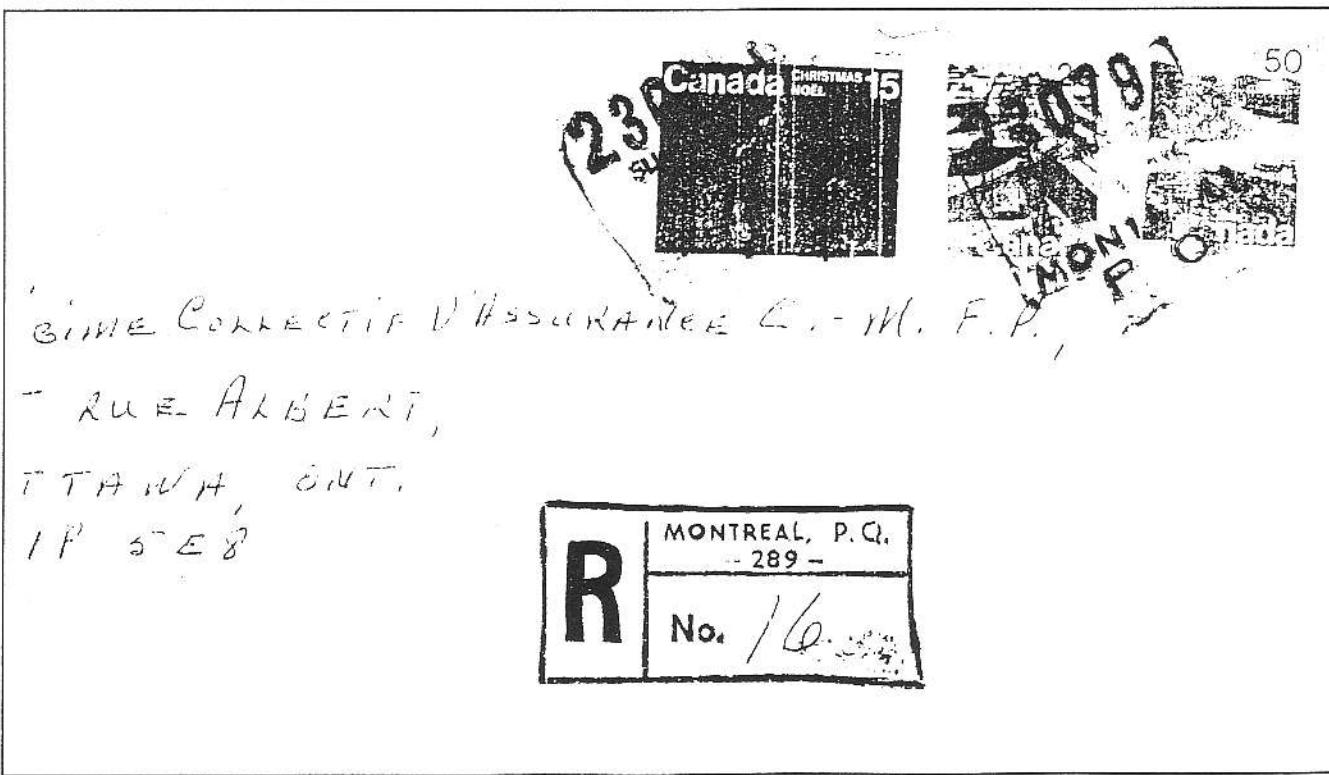


Illustration 3

De plus, il est possible de lire le nom de la ville qui est Montréal, aussi bien sur le P.O.C.O.N. que sur la marque d'enregistrement. Ce qui confirme que dès l'ouverture, le bureau auxiliaire 289 de l'île des Sœurs adopta le nom de Montréal. Suite à cette assertion, nous nous retrouvons en 1978, année de la fermeture, où nous pouvons constater un changement dans le nom de la municipalité. Maintenant, l'île des Sœurs, tout en demeurant une succursale de Montréal, opère sous le nom de Verdun.

Les oblitérations répertoriées ici nous montrent que ce premier bureau de poste a fait usage d'au moins trois marques postales. Sur le plan des marques recommandées, nous illustrons la marque identifiée à Montréal (illustration 3); mais on doit aussi présumer l'existence d'une marque similaire portant le nom de Verdun.

Également, deux marques carrées (P.O.C.O.N.) furent utilisées. La première, (illustration 3), est formée de gros chiffres suivis du terme bilingue SUB-AUX. 289, de la date d'oblitération, et de Montréal P.Q. également en gros caractères. L'autre oblitération du même type (illustration 2), encadrée comme son prédécesseur, renferme des caractères beaucoup plus petits, avec comme identification le numéro précédé et suivi d'un tiret. L'autre changement majeur se situe au niveau de la ville, en occurrence Verdun.

BUREAU DE POSTE CENTRAL

Après avoir pris connaissance de l'existence d'un premier bureau de poste, nous en arrivons maintenant à l'étude des deux établissements présentement en opération. Dans un premier temps, nous traiterons du bureau central, c'est-à-dire la succursale, puis du bureau auxiliaire.

Le secteur de l'île des Sœurs est actuellement desservi par un bureau central situé dans l'édifice ROLM Canada inc., au 4 Place du Commerce (illustration 4), où il occupe la moitié du rez-de-chaussée. Il est situé près du pont Champlain à l'entrée de l'île des Sœurs, ce qui en fait un site idéal comparativement au premier bureau qui était situé dans un secteur éloigné.

Sa structure actuelle remonte au 19 mai 1977, date à laquelle où on procédait à son ouverture officielle. Toutefois, il fut en opération dès le début du mois de mai. Donc, en tenant compte de la date de fermeture du premier bureau et de la mise en opération du bureau central, nous pouvons conclure que des services postaux furent offerts par deux bureaux de poste durant une période d'environ dix-sept mois.

Pour ce qui est des opérations postales effectuées avant le mois de mai 1977, elles étaient toutes exécutées à l'établissement de traitement des lettres du centre-ville de Montréal, tout au moins après sa construction en 1975. Avant cette dernière date, le traitement s'effectuait à l'Hôtel des Postes, rue Peel.

Outre l'imbroglio qui existe depuis de nombreuses années entre les villes de Verdun et de Montréal concernant l'identité de l'île des Sœurs, il est également quelque peu difficile d'en clarifier l'appartenance postale. Une étude approfondie des marques postales nous permet de suivre le cheminement et d'en arriver à un consensus. De nos jours, une chose est certaine, et les oblitérations en témoignent, le bureau de poste de l'île est identifié comme étant une succursale de Verdun.

Pour mieux comprendre l'état des choses, on se doit en premier lieu, d'élucider la situation de la ville-mère: Verdun.

Illustration 4





Illustration 5

Une analyse étapiste est plus que nécessaire pour bien établir son statut. Un premier bureau de poste est ouvert sous le nom de *VERDUN* le 1 décembre 1899. En 1910 son nom se transforme en *MONTRÉAL-VERDUN*. Cette appellation demeure en usage, au moins jusqu'en 1949. Une pièce justificative prouve cette assertion (illustration 5).

Mais entre-temps, plus précisément vers l'année 1923, son statut prit une nouvelle orientation, cela devenant une succursale postale de Montréal. Toutefois, cela ne semble pas avoir modifié les oblitérations en usage comme indiqué précédemment. Nous retrouvons encore de nos jours ce statut de succursale de Montréal. Les oblitérations sont là pour le prouver, à l'exception que leurs motifs ont changé de physionomie. Si nous juxtaposons tous ces éléments, nous pouvons conclure qu'un bureau de poste prit le nom de Verdun de 1899 à 1910, ayant ainsi un statut indépendant, et subseqüemment les titres de *MONTRÉAL-VERDUN* et de *SUCCURSALE VERDUN/MONTRÉAL* jusqu'à nos jours.

Comme Verdun est bien une succursale postale de Montréal et que, d'après les oblitérations, l'île des Sœurs est une succursale de Verdun, pouvons-nous affirmer que le bureau de l'île des Sœurs est une succursale de Montréal? À cette question on se doit d'être affirmatif car un élément en particulier oriente les observateurs et les recherchistes. C'est que le cas de Verdun est bien particulier comme nous l'avons mentionné. Ayant obtenu, à certains moments, des statuts particuliers, une restructuration lui conféra le statut définitif, sur les oblitérations, de succursale de Montréal. Ceci se pas-

sa vers l'année 1984; l'illustration 6 témoigne de ce changement. Un pli de la maison Stewart donne également crédit à ces hypothèses. L'adresse de retour indique qu'elle est située à Verdun mais sur le territoire de Montréal. De plus, la marque postale mécanique fait foi de son appartenance définitive à cette dernière (illustration 6a).

Donc, c'est à ce moment qu'automatiquement la succursale de l'île des Sœurs modifie son appartenance. Verdun devenant une succursale de Montréal, ses dépendances en feront de même. Mais alors pourquoi les marques postales sont-elles identifiées à l'île des Sœurs et non à Montréal? Nous pensons qu'il s'agit uniquement d'une raison économique car procéder au renouvellement complet des tampons entraînerait des dépenses qui iraient à l'encontre des objectifs fixés par les Postes canadiennes, surtout depuis l'instauration du régime d'austérité. Une autre raison veut que ces changements étaient tout de même assez récents et que la restructuration étant basée sur une longue période, il n'est pas indispensable pour l'instant de pourvoir à ces modifications.

A) Maîtres de poste

Le bureau de poste de l'île des Sœurs n'ayant qu'une décennie d'existence, il est encore facile d'établir une liste des maîtres de poste qui s'y sont succédés. Jusqu'à aujourd'hui, aucun travail ou recherche en histoire postale ne fait mention de cet élément essentiel. Il s'agit donc d'une primeur que j'ai le plaisir de vous transmettre.

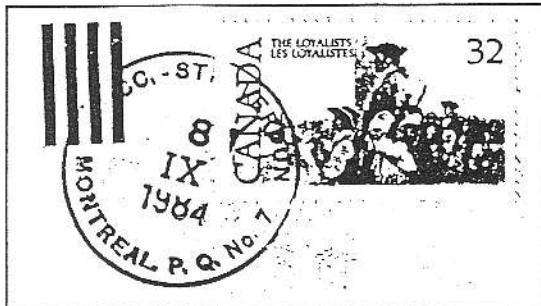


Illustration 6

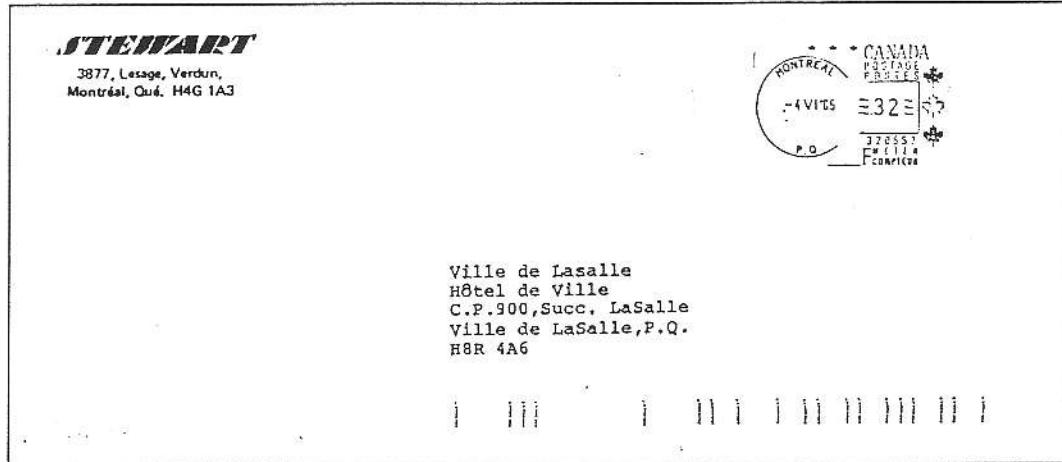


Illustration 6A

Maîtres de poste En fonction du

Gérard Chevrier 19-05-77 au -11-85
 Jacques Rousseau -11-85 au -05-86
 (intérimaire)
 Robert Bernier -05-86 au actif

B) Les marques postales

Pour bien compléter une recherche en histoire postale, il est essentiel de présenter une nomenclature des différentes marques qui furent utilisées en cours d'exploitation. Un tour d'horizon permet de constater un échantillonnage plutôt révélateur du nombre de marques qui furent ou qui sont utilisées au bureau central de l'île des Sœurs.

Une visite à la succursale nous a permis de répertorier les oblitérations actuellement en circulation que nous pouvons retrouver sur le courrier. Celles qui sont le plus souvent utilisées proviennent des commis au comptoir. Elles sont de forme circulaire et renferment un numéro d'identification propre au commis.



Illustration 7

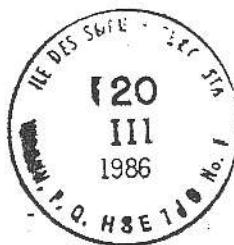


Illustration 8

Nous pouvons confirmer l'existence de deux générations pour ce type circulaire. La première série fut mise en service lors de l'ouverture en 1977. L'illustration 7 décrit cette oblitération qui se lit comme suit: *ILE DES SŒURS SUCC. STN./22 III 1978/Verdun, P.Q. H3E 1J0*. À remarquer le nom *Île des Sœurs* en majuscules tandis que celui de la ville est en minuscules. Un élément distinctif à cette génération est le numéro d'identification du commis qui se trouve réparti sur les deux côtés latéraux du cercle. Quant à la deuxième génération, nous ne connaissons pas exactement sa date d'application mais nous pouvons affirmer son utilisation en mars 1986 (illustration 8).

En ce moment, cinq commis se partagent le service au comptoir; toutefois nous avons la possibilité d'acquérir sept marques différentes avec les numéros 1 à 7. C'est que deux tampons ont été remplacés. C'est le cas du commis numéro 3 qui dut faire une demande pour obtenir un nouveau tampon. La raison invoquée est l'usure. Le numéro 3 étant donc retiré de la circulation, on lui assigne le numéro 7. Nous pouvons supposer qu'il en est de même pour un autre numéro qui fut retiré car il existe un numéro 6. Il nous fut malheureusement impossible d'obtenir les autres marques.



Illustration 9



Illustration 10

De toute façon, nous savons maintenant qu'il y a cinq commis et sept tampons. Parmi ceux-ci nous constatons que les inscriptions à l'intérieur varient d'un commis à l'autre. C'est le cas pour les numéros 1 et 7 où l'on peut lire *ILE DES SŒURS SUCC. STN./22 VII 1987/VERDUN, P.Q. H3E 1J0 No 7* (illustration 9); tandis que le numéro 2 indique *Succ. ILE DES SŒURS Stn./22 VII 1987/Verdun, P.Q. H3E 1J0 No 2* (illustration 10).

Les variétés se situent au niveau de la disposition du mot succursale et du type de caractère employé pour les mots *succ.* et *Verdun*, soit minuscule ou majuscule. Également, une variation dans la distance des caractères au niveau du code postal est à remarquer. Les autres numéros de commis n'étant pas disponibles, on peut tout de même supposer qu'elles sont identiques à l'une des possibilités précédentes.

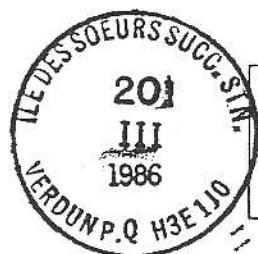


Illustration 11



Illustration 12

Nous retrouvons aussi à la succursale de l'île des Sœurs deux autres oblitérations circulaires (illustrations 11 et 12) dont le contenu varie plus ou moins selon le cas comparativement aux précédentes. La disponibilité de ces tampons nous amène à porter une attention spéciale à leurs dimensions. C'est ainsi qu'à l'illustration 8, pour les tampons numéros 1 et 7, la dimension est de 31mm tandis qu'à l'illustration 10, pour le numéro 2, elle est de 32mm. En ce qui concerne les illustrations 11 et 12, elles mesurent respectivement 32 1/2mm et 30mm. Avec de telles variations, nous ne pouvons que conclure à une fabrication artisanale.

Une autre marque traditionnelle (illustration 13) est celle employée pour le courrier recommandé. Elle ne possède aucune distinction particulière à l'exception, peut-être, qu'elle s'identifie directement à Verdun. Habituellement, les succursales postales possèdent une identité propre à elles-mêmes

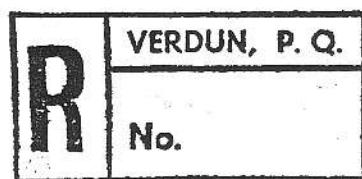


Illustration 13



Illustration 14

pour cette marque. Le présent cas en est un d'ordre économique, c'est-à-dire qu'au moment de l'ouverture de la succursale, le bureau-chef de Verdun possédait un tampon supplémentaire et comme il s'agissait d'un territoire de la même municipalité, il était plus profitable de l'utiliser à la succursale de l'île des Sœurs que de procéder à une fabrication spécifique.

D'autres tampons sont également disponibles sous la forme rectangulaire. C'est le cas pour celui de la poste restante (illustration 14) qu'on appose lorsque le courrier est retenu au bureau de poste. Ceci s'applique lorsqu'un colis ou qu'un objet recommandé n'a pu être laissé par le facteur lors de sa livraison régulière. L'illustration 15 nous montre une oblitération employée de façon irrégulière mais que l'on trouve tout de même assez souvent.

Parmi celles que l'on peut considérer comme relativement inusitées, nous retrouvons celle qui est attribuée à la section des facteurs (illustration 16). Seuls ces derniers peuvent l'utiliser. Sa fonction première est de servir pour les cartes de changements d'adresses ou d'un transit de changement d'adresse d'une ville à une autre, ou d'une succursale à une autre. Il arrive que cette marque serve à oblitérer les timbres-poste. Dans ce cas, c'est le facteur lui-même qui aura apposé le tampon dans le but d'accélérer la livraison.

Toujours sur le plan des oblitérations, deux éléments importants sont à signaler. La succursale ne possède pas d'oblitération P.O.C.O.N. , qui est l'abréviation de *Post Office Computerized Organization Number*, ce qui est plutôt inusité pour un bureau de poste. Toutefois, il possède un numéro financier qui est 235075. Également, la succursale ne possède aucune machine à oblitérer. Tout le courrier posté à l'île des Sœurs est recueilli et expédié à l'Établissement de traitement des lettres de Montréal (E.T.L. Centre-Ville). C'est à partir de là que l'on oblitére le courrier avec l'un des deux principaux types de machines que l'E.T.L. possède. Ces machines à oblitérer appartiennent à ce qui est convenu d'appeler le type MÉRO (illustration 17), et le type I.P.S. (illustration 18). Cette dernière marque est la seconde de ce type à faire son apparition sur le courrier.

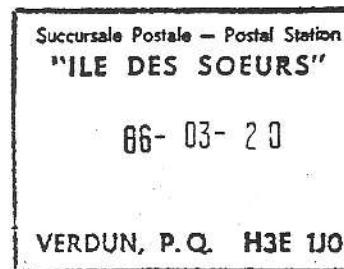


Illustration 15

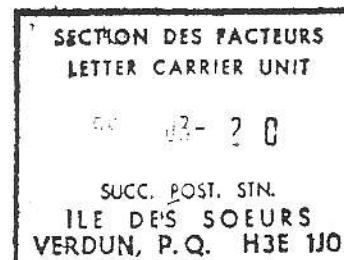


Illustration 16



Illustration 17

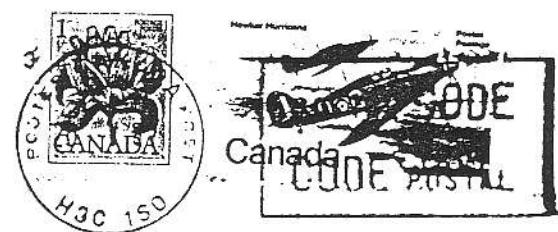


Illustration 18

Pour ce qui est du bureau de l'île des Sœurs, sa principale fonction demeure une succursale de poste restante. Le courrier est livré à domicile par les facteurs pour les quartiers qui bénéficiaient de ce service avant l'application de la nouvelle politique de livraison. Pour les secteurs construits après la mise en vigueur de cette politique, le courrier est déposé dans les boîtes communautaires mises à la disposition de la population.

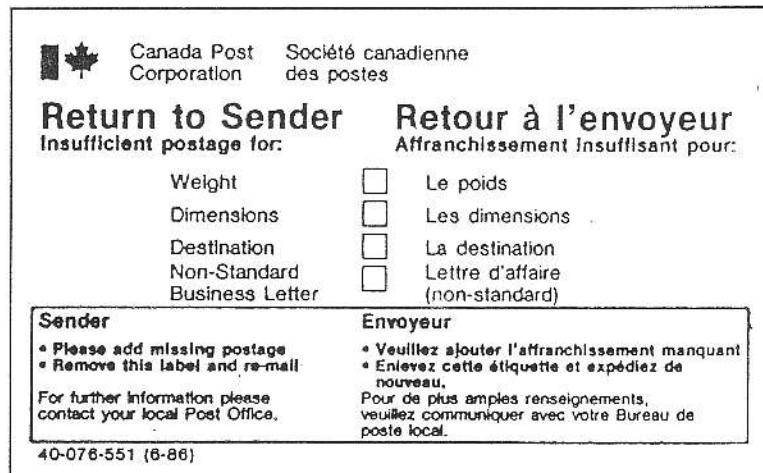


Illustration 19

Pour terminer la section des marques postales utilisées au bureau central de l'île des Sœurs, mentionnons qu'on y trouve deux étiquettes auto-collantes employées dans le cas d'un affranchissement insuffisant (illustration 19). Celles-ci ne possèdent pas le cachet particulier habituellement attribué aux marques apposées manuellement mais, elles aussi subissent les contrecoups du modernisme.

BUREAU DE POSTE AUXILIAIRE

Nous avons mentionné dans la partie précédente que le tout premier bureau cessa ses activités en 1978 pour céder les commandes à une succursale beaucoup mieux structurée. Après quinze ans d'opération, les besoins de la population ont évolué à un point tel que les postes canadiennes décidèrent d'ouvrir un bureau auxiliaire sur l'île afin d'assister la succursale. Les autorités arrêtèrent leur choix sur le centre commercial *Le Village sur l'île des Sœurs* situé au 40, Place du Commerce (illustration 20).

On doit dire qu'il faut s'étonner du choix de l'emplacement de ce bureau auxiliaire car il est situé sur la même rue que la succursale et, par surcroit, à quelques centaines de pieds l'un de l'autre. Probablement que le fait qu'il s'agisse du seul centre commercial valable de l'île justifie ce choix.

L'ouverture officielle eut lieu le 15 juillet 1987 à la pharmacie *O BON SOINS*. Son numéro d'assignation est le bureau auxiliaire 25 et son numéro financier le 219657 (illustration 21). Le premier maître de poste est le propriétaire même du commerce, M. H. Kalajian. De par son statut de bureau auxiliaire, le courrier destiné à une livraison locale est expédié à la succursale de l'île, tandis que celui destiné à l'extérieur rejoint les sacs postaux de la succursale en direction de l'E.T.L.

La courte période d'exploitation ne lui permet pas de posséder une histoire des plus élaborées mais déjà un point intéressant est digne d'être relaté. Nous le retrouvons sur le pli de l'illustration 22. En observant bien, on remarque que les timbres-poste sont oblitérés avec la marque stipulant qu'il s'agit effectivement du bureau auxiliaire 25. Dans le coin inférieur gauche, on y voit la marque enregistrée. Et c'est là l'attraction de ce pli. La

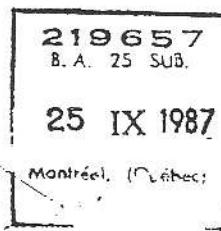


Illustration 21

marque est identifiée comme appartenant au bureau auxiliaire 289. Si vous vous souvenez, c'est le numéro qui était attribué au premier bureau de l'île. Alors, pourquoi le bureau auxiliaire 25 utilise-t-il une marque du bureau auxiliaire 289?

La réponse vient du fait qu'à la fermeture du bureau 289, tous les tampons furent entreposés à la succursale de l'île. Et comme en juillet 1987, le bureau 25 était ouvert, et qu'aucun tampon n'avait été fabriqué à ce numéro, on lui assigna celui du bureau 289 qui n'était pas utilisé. Ce qui confirme qu'entre le 26 septembre 1978 et le 15 juillet 1987, aucun autre bureau de poste reçut le numéro 289.

Un autre détail intéressant à observer sur ce pli, se situe au niveau du coût d'enregistrement. Le taux de base, en 1987, est de 2,63\$ plus le prix régulier d'un envoi du genre, en l'occurrence 0,36\$, pour un total de 2,99\$. Un coup d'œil rapide nous apprend que l'affranchissement atteint 2,95\$. Plutôt cocasse!

Une mention faite dans la section du premier bureau de poste stipulait de vous référer à cette présente partie du travail afin de mieux comprendre les possibilités qui se présentaient lors des diverses fermetures et réouvertures d'un même bureau. L'opportunité offerte ici apportera sûrement plus d'éclaircissement et évitera à plusieurs non avertis d'être piégés.

Illustration
20

Le bureau 25, qui opère maintenant à l'île des Sœurs, a vu le jour à Montréal en 1908; il fut fermé pour une première fois en 1912; fut réouvert en 1926; puis fermé de nouveau en 1959; réouvert la même année, on le ferme en 1965; encore réouvert en 1965, la fiche historique le dit fermé en 1974.

À sa dernière année d'opération, le dit bureau auxiliaire no 25 avait comme numéro financier le 225711. C'est la preuve évidente qu'un même bureau auxiliaire peut être exploité en divers endroits tout en possédant une identification différente.

NOM	DATE	IDENTIFIÉ À
B.A. 289	±1972 / 1976	Montréal
B.A. 289	? / 1978-09-26	Verdun
Succ. île des Sœurs	1977-05-19 / -	Verdun
B.A. 25	1987-07-15 / -	Montréal

Tableau permettant de connaître les diverses appellations des bureaux de poste de l'île des Sœurs.

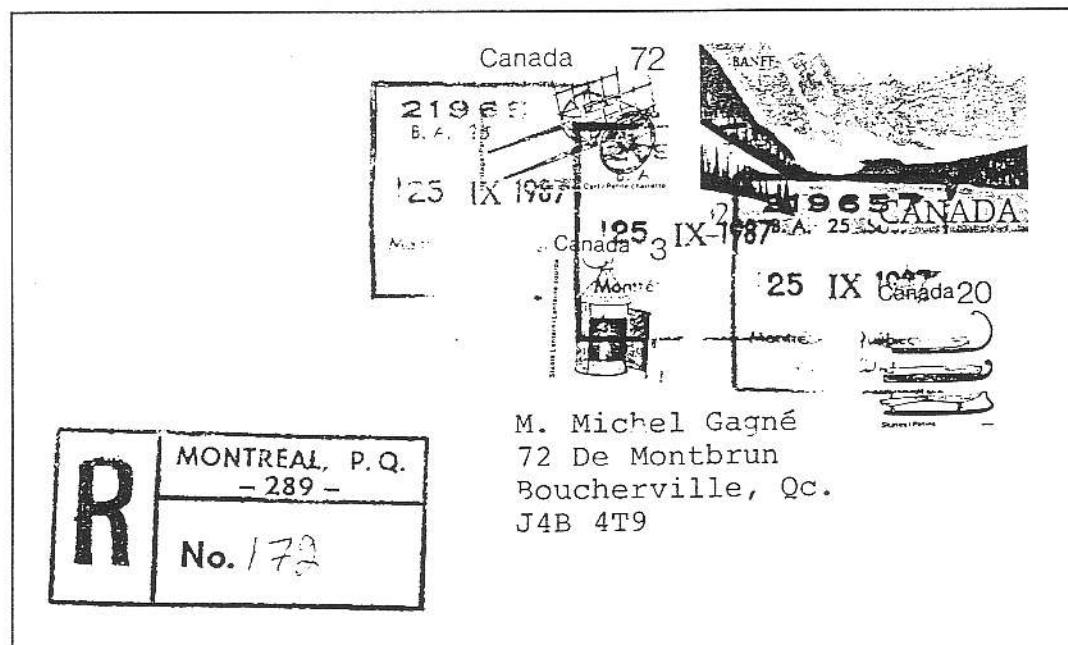
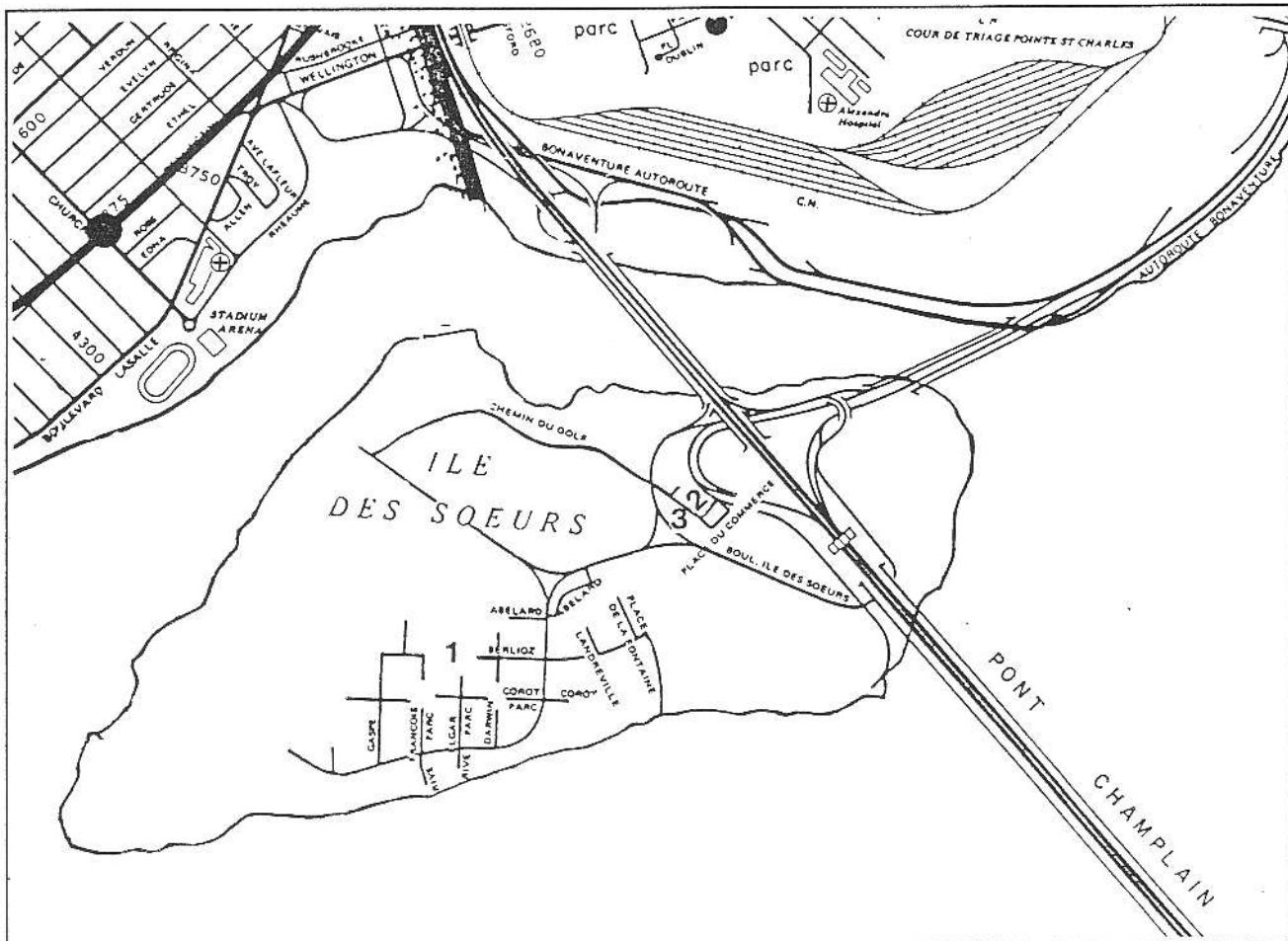


Illustration 22



Carte de 1974 permettant de situer les emplacements occupés par les trois bureaux de poste

- 1 - Bureau Auxiliaire 289
- 2 - Succursale Île des Sœurs
- 3 - Bureau Auxiliaire 25

CONCLUSION

L'histoire postale de l'Île des Sœurs est encore, si l'on peut dire, à ses tout débuts. Mais comme vous avez pu le constater, son cheminement est particulier par rapport aux autres bureaux auxiliaires où l'histoire est habituellement plus discrète. Nous espérons que ce travail a su vous captiver et qu'un jour de nouveaux éléments compléteront davantage son histoire.

Écrit spécialement pour l'AQEP
Septembre 1988

Michel Gagné
Fauteuil James Chalmer